

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par : JC. PACQUIL

☎ : 04.68.51.67 74

☎ : 04.68.51.67 53

ARRETE PREFECTORAL N° 2007 / 2026

FIXANT LA COMPOSITION

DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL

(Dossier n° 623)

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de Commerce et notamment ses articles L 720-1 à L 720-11 relatifs à l'équipement commercial ;

VU les articles L 2122-17 et L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 93-306 du 09 mars 1993 relatif à l'autorisation d'exploitation commerciale de certains magasins de commerce de détail et de certains établissements hôteliers, aux observatoires et aux commissions d'équipement commercial, modifié par les décrets n° 93-1237 du 16 novembre 1993, n° 97-1314 du 30 décembre 1997 et l'arrêté du 12 décembre 1997 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 3366 du 10 octobre 2002 modifié, instituant la Commission Départementale d'Equipement Commercial ;

VU le document INSEE concernant les Populations Légales - Recensement général de la population de 1999 - pour le département des Pyrénées-Orientales ;

VU la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présentée par la SCI PASR INVESTISSEMENT, agissant en qualité de propriétaire du terrain, en vue de la création d'un commerce de mobilis-homes et camping-cars, d'une surface de vente de 5767 m², situé parcelles cadastrées section AD n° ,177 et 178, Parc d'activités Sud Roussillon, 4, rue de Cerdagne, à SALEILLES.

Ce dossier est enregistré le 14 juin 2007 sous le n° 623.

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la Commission Départementale d'Equipeement Commercial, (CDEC) chargée d'examiner la demande d'autorisation visée ci-dessus, est fixée ainsi qu'il suit :

- M.ERRE, Maire de Saleilles ,ou son représentant M.BERARD,
- M.ALDUY, Maire de Perpignan,ou ses représentants Mme DANOY ou M. GRABOLOSE,
- M.ALDUY, Président de la Communauté d'Agglomération Perpignan-Méditerranée, ou ses représentants M. CASEILLES,ou M.RABEYROLLES ,ou Mme LANDRIC,ou M. ROIG,ou M.SERRE,ou M.COUDOUGNAN,
- M.FOURCADE, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Perpignan et des P. O ou ses représentants M.NAVARRO,ou M.FERRE ou,M. BONNET,ou M. CHIAVOLA,ou Mme RIEU, ou M. FONDEVILLE ,ou M. RONDE,
- M.CAPDET, Président de la Chambre de Métiers des P. O, ou ses représentants M. LLORET, ou M.RIGAILL, ou M.SICARD ,
- Mme Dominique SOULET membre de l'association INDECOSA CGT, ou sa suppléante, Mme Monique BERAU, membre de la Confédération Syndicale des Familles .

Les Maires peuvent se faire représenter en application des articles L 2122-17 et L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président de l'établissement public peut désigner pour le représenter un élu local d'une des communes membres de cet établissement autre que la commune d'implantation ;

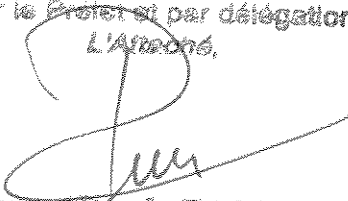
Les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre de Métiers peuvent se faire représenter dans les conditions définies par l'arrêté préfectoral n° 3366 du 10 octobre 2002 modifié, susvisé ;

ARTICLE 2 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

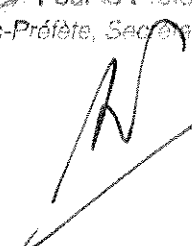
Perpignan, le 15 JUIN 2007

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Pour le Préfet et par délégation,
L'Adjoint,


M. **PAQUILL**

LE PREFET
Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale


Anne-Germaine BAUDOUIN

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Perpignan, le 26 JUIN 2007

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par JC. PACOUIL

JCP/MC

☎ : 04.68.51.67 74

☎ : 04.68.51 67 53

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE
LA CREATION D'UN MAGASIN DE LINGERIE, PRÊT A PORTER ET ACCESSOIRES DE
MODE ,A L'ENSEIGNE « 2SSUS/2SSOUS »,A POLLESTRES**

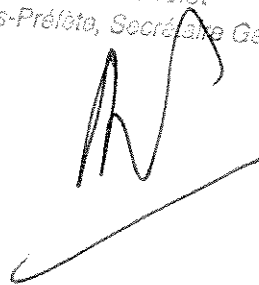
Réunie le 19 juin 2007, la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Pyrénées-Orientales a **accordé** à la SEP 2SSUS/2SSOUS, agissant en qualité de locataire du local commercial, l'autorisation en vue de la création d'un magasin de vente de lingerie, prêt à porter et accessoires de mode ,à l'enseigne « 2SSUS/2SSOUS », d'une surface de vente de 87 m², situé parcelle cadastrée section AD, n°113 lot 13, Parc d'activités économiques La Devèze, à Pollestres.

La présente autorisation est délivrée sans préjuger des avis et décisions relevant d'autres réglementations.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de POLLESTRES.

LE PREFET,

Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale



«Anne-Gaëlle BAUDOUIN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Perpignan, le 26 JUIN 2007

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par JC. PACOUIL

JCP/MC

☎ : 04.68.51.67 74

☎ : 04.68.51 67 53

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE LA CREATION D'UN MAGASIN DE VENTE DE VETEMENTS ,A L'ENSEIGNE « ESPRIT »,A CABESTANY

Réunie le 19 juin 2007, la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Pyrénées-Orientales a **accordé** à la SCI D'OC, agissant en qualité de propriétaire des murs, l'autorisation en vue de la création d'un magasin de vente de vêtements de textile ,à l'enseigne « ESPRIT », d'une surface de vente de 198,50m², situé parcelle cadastrée section AA, n° 519 ,rue Albert Einstein, Mas Guérido,à Cabestany.

La présente autorisation est délivrée sans préjuger des avis et décisions relevant d'autres réglementations.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de CABESTANY.

LE PREFET

Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale

Anne-Gaëlle BAUDOUIN

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Perpignan, le 26 JUIN 2007

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par JC. PACOUIL

JCP/MC

☎ : 04.68.51.67 74

☎ : 04.68.51 67 53

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE
L'EXTENSION D'UN MAGASIN A DOMINANTE ALIMENTAIRE ,A L'ENSEIGNE
« LIDL »,A St ESTEVE**

Réunie le 19 juin 2007, la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Pyrénées-Orientales a **accordé** à la SNC LIDL, agissant en qualité d'exploitant du supermarché et de locataire du local commercial, l'autorisation en vue de l'extension de 320 m² d'un magasin à dominante alimentaire ,à l'enseigne « LIDL», portant sa surface de vente totale à 919 m² , situé parcelles cadastrées section AZ, n° 36 ,37 et 41,Rond point de la Mirande, à St Estève.

La présente autorisation est délivrée sans préjuger des avis et décisions relevant d'autres réglementations.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de St ESTEVE.

LE PREFET,
Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale



Anne-Gaëlle BAUDOUIN

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Perpignan, le 26 JUIN 2007

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par JC. PACOUIL

JCP/MC

☎ : 04.68.51.67 74

☎ : 04.68.51 67 53

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE
LA CREATION D'UNE GALERIE COMMERCIALE ATTENANTE AU SUPERMARCHÉ
« CASINO », A BOLQUERE**

Réunie le 19 juin 2007, la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Pyrénées-Orientales a **accordé** à la SCI LES LUPINS, agissant en qualité de futur propriétaire de l'immeuble, l'autorisation en vue de la création d'une galerie commerciale attenante au supermarché « Casino », d'une surface de vente de 200 m², situé parcelle cadastrée section A, n°314, Pla de la Creu ,à Bolquère.

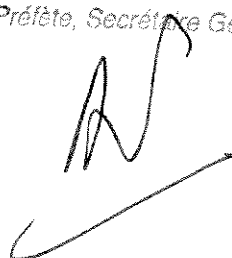
La présente autorisation est délivrée sans préjuger des avis et décisions relevant d'autres réglementations.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de BOLQUERE.

LE PREFET,

Pour le Préfet

La Sous-Préfète, Secrétaire Générale



Anne-Gaëlle BAUDOUIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par Jean-Claude PACOUIL

Perpignan, le 26 JUIN 2007

☎ : 04.68.51.67 74

☎ : 04.68.51.67 53

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

REJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CREATION D'UN MAGASIN, A L'ENSEIGNE « LEROY MERLIN », A PERPIGNAN .

Réunie le 19 juin 2007, la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Pyrénées-Orientales a **refusé** à la SA LEROY MERLIN agissant en qualité de future exploitante, l'autorisation en vue de la création d'un magasin, à l enseigne « Leroy Merlin » ,par transfert de l'activité existante, d'une surface de vente de 6200 m² ,situé parcelles cadastrées section HS, n° 162 et 164, le Mas Galté, Centre Commercial Auchan, RN9 , à PERPIGNAN.

Le texte de cette décision est affiché pendant 2 mois à la mairie de PERPIGNAN.

LE PREFET.

Pour le Préfet

La Sous-Préfète, Secrétaire Générale

Anne-Gaëlle BAUDOUIN

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX
Mél : actions-etat@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : ☎ www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0053

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Secrétariat de la commission
départementale d'équipement commercial

Dossier suivi par : Jean-Claude PACOUIL

☎ : 04.68.51.67 74

☎ : 04.68.51.67 53

ARRETE PREFECTORAL N° 2007/2234

**confiant la présidence d'une réunion de la commission
départementale d'équipement commercial
à M. Didier SALVI, Sous-Préfet de CERET**

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée d'orientation du commerce et de l'artisanat ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 93-306 du 9 mars 1993 modifié relatif à l'autorisation d'exploitation commerciale de certains magasins de commerce de détail et de certains établissements hôteliers, aux observatoires et aux commissions d'équipement commercial;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 29 avril 2004 nommant M. Thierry LATASTE Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du Président de la République du 30 Janvier 2006 nommant M. Didier SALVI Sous-Préfet de Céret ;

VU l'arrêté préfectoral n° 3366/2002 du 10 octobre 2002 modifié instituant la commission départementale d'équipement commercial ;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Mél : actions-etat @pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

0054

VU les arrêtés préfectoraux portant composition de la commission départementale d'équipement commercial appelée à statuer sur les dossiers enregistrés sous les n° 615,616,617,618 ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Est désigné pour présider la réunion de la commission départementale d'équipement commercial prévue par les arrêtés préfectoraux susvisés :

Dossiers n°615,616,617,618: M. Didier SALVI, Sous-Préfet de Céret.

ARTICLE 2 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture et M. le Sous-Préfet de Céret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


Perpignan, le 28 JUIN 2007

Le Préfet

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Pour le Préfet et par délégation;
L'Attaché,


Jean-Claude PACOUIL


Thierry LATASTE